

ARDENNE rives de mag'

L'information de la Communauté de Communes au fil de la meuse

AUTOMNE 2020 - N°75

ÉTONNER
Ardenne
ENCHANTER



**DE NOUVELLES COMPÉTENCES
POUR LA COMMUNAUTÉ
L'Eau et l'Assainissement**



Mesdames, Messieurs,

Dans cette période particulière que nous vivons, depuis quelques mois maintenant, beaucoup de repères traditionnels ont pu être mis à mal. Mais s'il est bien une chose que nous souhaitons maintenir, c'est le lien entre les personnes au moyen de l'information. Vous trouverez, ainsi, deux numéros du magazine car nous avons dû, à l'époque du confinement, suspendre la distribution du n°74. Il vous est donc joint, ici, à titre informatif.

Dans ce numéro 75, nous vous présentons l'ensemble des nouveaux élus communautaires qui travaillent, à votre service, depuis l'élection du 11 juillet 2020. N'hésitez donc pas à les solliciter dans leurs domaines de compétence respectifs qui sont détaillés en page 7. Nous avons, également, souhaité refaire un point sur les nombreuses compétences communautaires, afin de vous permettre de mieux comprendre notre fonctionnement. Enfin, c'est notre collègue Bernard DEFORGE, Maire d'Hargnies, qui est mis à l'honneur au sein de notre dossier « En direct ».

Je terminerai en vous remerciant de votre courage à l'heure où cette pandémie sévit partout dans le monde. Je me permets, également, d'insister sur la réelle nécessité de respecter les gestes barrières et le port du masque là où cela est obligatoire, car nous devons nous protéger les uns et les autres. J'aurai, en outre, une pensée pour les personnes qui ont, hélas, pu perdre de la famille, des proches ou des amis à cause de ce virus. Je leur témoigne ici tout mon soutien et ma solidarité. Ne doutez jamais que les Maires de votre Communauté, mes collègues, sont mobilisés, depuis la première heure, pour prendre toutes les mesures nécessaires à votre protection.

Enfin, je terminerai en dédiant ce numéro de notre magazine à notre regretté ami Marcel VIGNERON, Président de notre Communauté de 2001 à 2008, Maire de Rancennes de 1995 à 2014, et Président honoraire jusqu'à sa disparition en août dernier.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Bernard DEKENS



4



LE TRIMESTRE

- p. 4* La prise de compétence Eau/ Assainissement
- p.6* Le nouveau Conseil Communautaire
- p. 8* Quelles sont les compétences de votre Communauté de Communes
- p. 10* Consignes pour éviter les erreurs de tri
- p.11* En direct d'Hargnies
- p.14* Pages santé

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Bernard DEKENS

RÉDACTEUR EN CHEF
Richard SZWAJCKER

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Stéphanie YOL

MAQUETTISME - CRÉATION
Caroline PETIT

COMITÉ DE RELECTURE
Bernard DEFORGE - Président
Claude WALLENDORFF
Eric VISCARDY
Laetitia COMPAGNON

IMPRIMEUR
Graphecht

CRÉDITS PHOTO
Ardenne Rives de Meuse
Freepik

DÉPÔT LÉGAL
n°75 135/92



À LA MÉMOIRE DE MARCEL VIGNERON

Président de 2001 à 2008
Maire de Rancennes de 1995 à 2014
Président Honoraire



ARDENNE rives de mag'
est disponible sur notre site internet
www.ardennerivesdemeuse.com



Retrouvez les vidéos de
www.youtube.com



Nouvelles compétences : **L'EAU** **ET L'ASSAINISSEMENT**

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 les compétences Eau potable et Assainissement pour le compte de ses communes membres. Notre Communauté devient alors interlocuteur privilégié sur les questions d'eau et d'assainissement. Cette réorganisation territoriale a impliqué une dissolution des syndicats existants au 1^{er} janvier 2020. Toutefois, la proximité a été préservée avec la création des Régies de l'eau et de l'assainissement implantées rue des Forges à Vireux-Molhain, qui assurent un accueil téléphonique et physique du public.



UN TRANSFERT DE COMPÉTENCES UTILE

Dans les années 2000, de nombreux rapports de la Cour des Comptes ou du Conseil d'Etat ont souligné la complexité de l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement et leur hétérogénéité.

La solution invoquée du transfert de ces compétences à l'échelle communautaire, au-delà d'une rationalisation de la carte des services, poursuit selon les rédacteurs des rapports plusieurs objectifs :

- Mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle au sein de structures intercommunales plus étendues ayant la capacité financière et technique de réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

- Accroître les capacités d'investissement des autorités gestionnaires par un pilotage plus efficace et des capacités financières plus importantes ;
- Assurer un meilleur service à l'utilisateur en lui garantissant l'accès à une ressource de qualité délivrée par un service aux performances constantes appuyé sur un patrimoine fiable.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, par l'intermédiaire des Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement, est la seule structure en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Afin de vous éclairer au mieux sur les changements qu'entraîne ce transfert de compétences, voici les réponses à vos questions les plus fréquentes.

• QUI M'ADRESSE MA FACTURE D'EAU EN 2020 ?

Deux options sont possibles :

- soit VEOLIA si le service de l'eau a été délégué dans votre commune. Les communes concernées sont : Charnois, Chooz, Fumay, Fromelennes, Givet, Haybes, Rancennes et Revin.

- soit les Régies Intercommunales si votre commune ou votre Syndicat était en charge du service de l'eau. Les communes concernées par cette 2^e possibilité sont toutes les autres non mentionnées ci-dessus.

• À QUI DOIS-JE M'ADRESSER POUR UNE DEMANDE DE BRANCHEMENT ?

Pour toute demande de travaux, vos démarches doivent s'effectuer auprès de vos interlocuteurs habituels pour les territoires en délégation de services, à savoir auprès des services du prestataire identifié. Pour les autres territoires, auprès des services des Régies de l'eau et de l'assainissement, Rue des Forges à Vireux-Molhain ou sur le site internet de la Communauté de Communes.

• MA FACTURE VA-T-ELLE AUGMENTER ?

Les tarifs en vigueur des délégataires sont maintenus. Pour les communes qui assumaient directement la compétence auparavant, ils ont fait l'objet d'un protocole d'accord signé entre les communes et la Communauté avec une trajectoire tarifaire validée par les communes.

• OÙ DOIS-JE M'ADRESSER POUR RÉGLER MA FACTURE ?

Pour les communes et Syndicats qui assumaient auparavant la facturation, les Régies Eau et Assainissement poursuivront la facturation en direct. Cependant il n'y aura pas de régie de recettes (pas de règlement au guichet). Le Trésor Public est seul chargé du recouvrement. Vous ne pourrez plus payer en espèces auprès de votre Mairie comme c'était le cas pour certaines communes, ni auprès des bureaux des Régies.

Il faudra, ainsi, se rendre à la trésorerie de Givet ou utiliser tous les moyens modernes de paiement qui seront mis en œuvre (TIP, chèques, mensualisation avec prélèvement automatique).

Les Régies installées à Vireux-Molhain, sont évidemment à votre disposition pour toutes questions sur le nouveau fonctionnement mis en place.



Les Régies, installées rue des Forges à Vireux-Molhain

CONTACT

**Régies Intercommunales de l'alimentation en Eau potable
et de l'Assainissement**

Rue des Forges, 08320 Vireux-Molhain

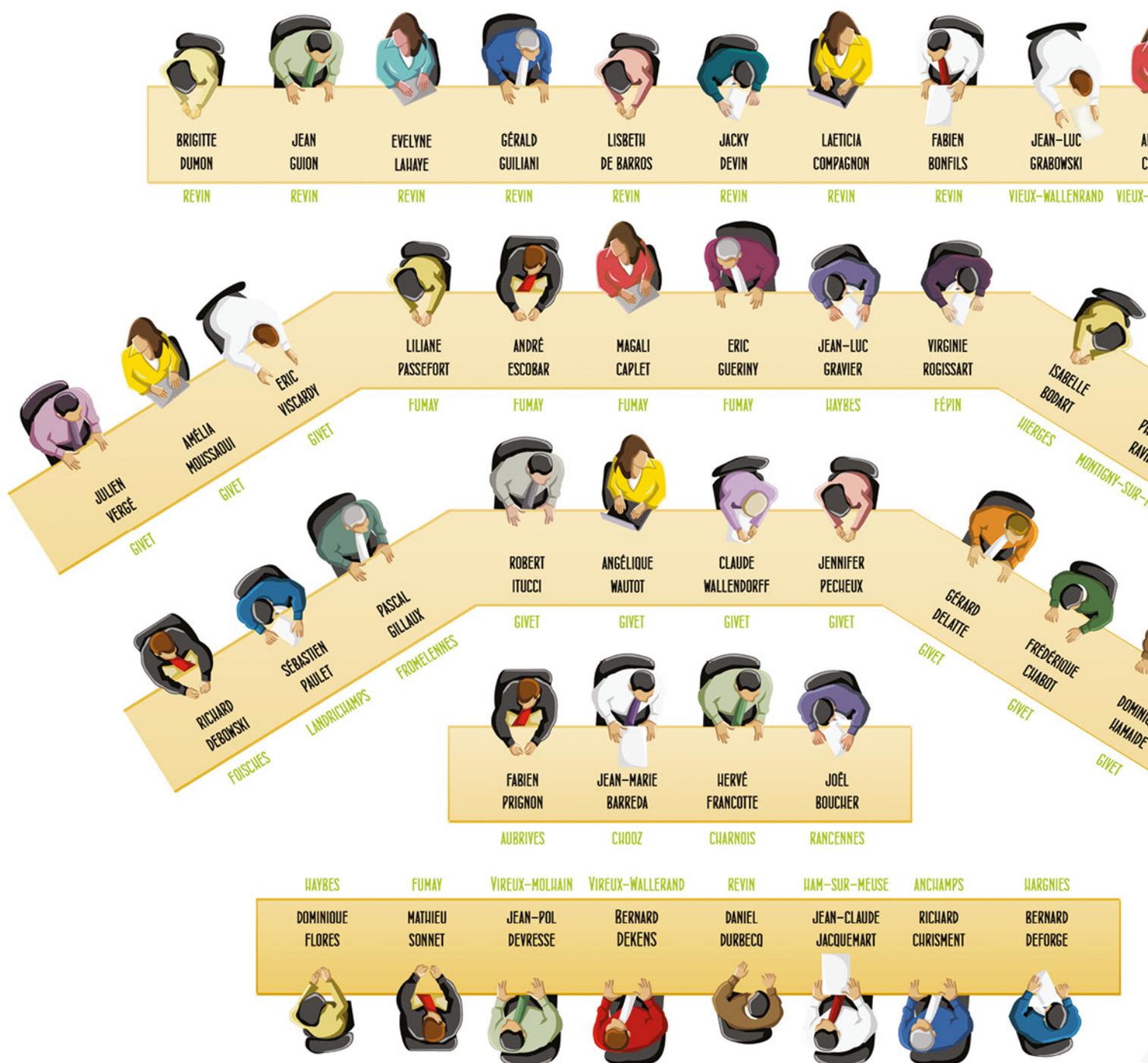
Tél : 03 24 40 40 34

clientele.regie.eau@ardennerrivesdemeuse.com



LE NOUVEAU CONSEIL DE CO

44 Conseiller(e)s communautaires



COMMUNAUTÉ

BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ

ANGÉLINE DURTOIS
WALLENRAND

PHILIPPE PAULAT
SANDRINE GUMEZ
MEUSE VIREUX-MOLLIAN

QUE





Les domaines d'action de Communauté de Communes ARDENNE rives de meuse

SPORT

- Construction, entretien et fonctionnement des piscines et du Centre Aqualudique Rivéa

TOURISME

- Promotion du territoire
- Office de Tourisme Communautaire Val d'Ardenne
- Aménagement, entretien et valorisation des sentiers Touristiques d'Intérêt Communautaire
- Valorisation du patrimoine touristique de la Pointe : Charlemagne, Fort Condé, Camp Romain, bateau restaurant Charlemagne...
- Parc de Loisirs TerrAltitude



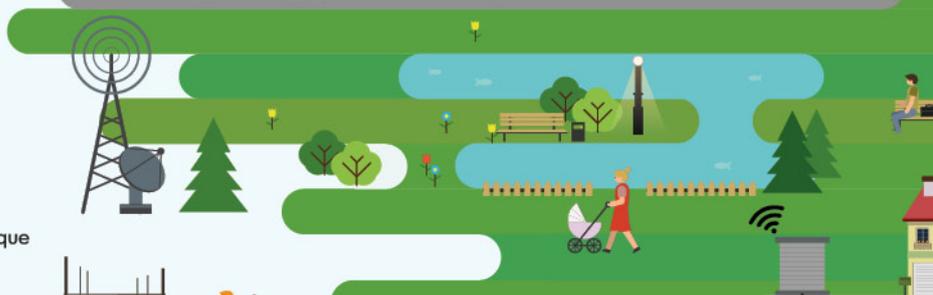
ENVIRONNEMENT

- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Création, aménagement et fonctionnement des déchetteries communautaires



T.I.C (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

- Gestion des réémetteurs de télévision
- Communications électroniques : installation de la fibre optique



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques communautaires (ex : soutien au port de Givet, aide aux porteurs de projet, pépinière d'entreprises...)
- Politique locale de soutien au commerce et activités commerciales (ex : chèques cadeaux La Pointe, guide du commerce et de l'artisanat...)

SANTÉ

- Mise en place du Contrat Local de Santé qui a pour but de lutter contre la désertification médicale
- aide aux études en médecine (ACCÉM)
- aide à l'installation des médecins (ACCIM)
- aide à la maîtrise de stage pour les médecins
- Guichet Unique Installation Santé (GUIS)
- revalorisation de l'hôpital de Fumay
- promotion de l'offre de santé territoriale

vo
votre
nes
use

LE TERRITOIRE

28 030
HABITANTS

19
COMMUNES

232
KILOMÈTRES CARRÉS



TRANSPORTS

- Participation à la rénovation de la ligne de chemin de fer Charleville-Mézières/Givet

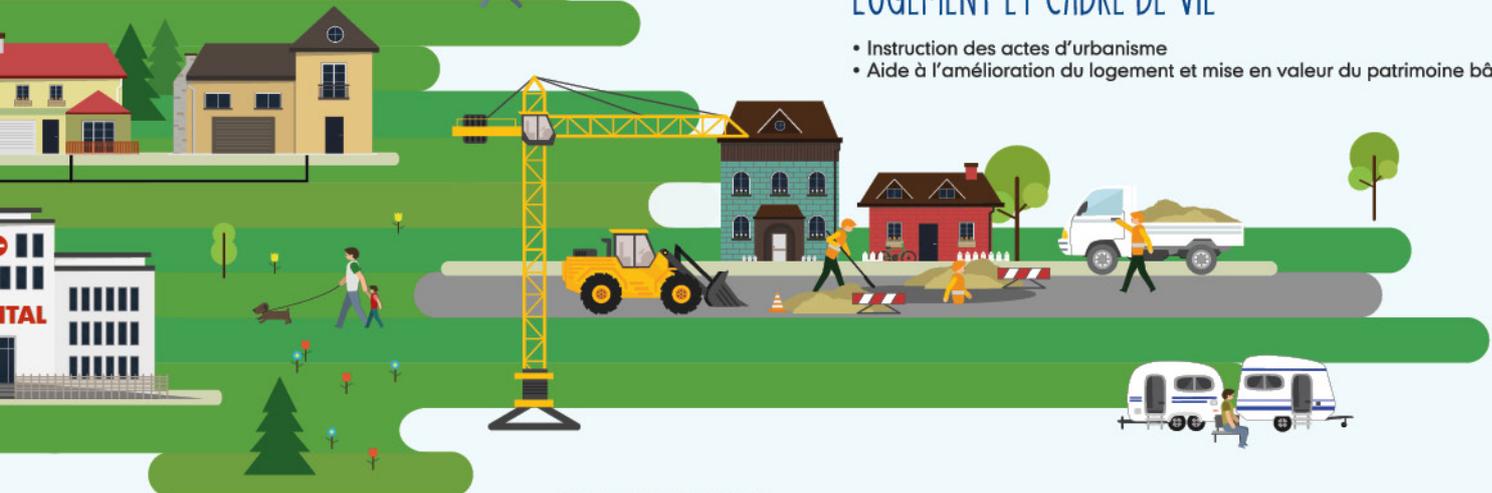
EAU/ASSAINISSEMENT

- Prévention et lutte contre les inondations
- Régies Intercommunales de l'alimentation en Eau potable et de l'Assainissement



PETITE ENFANCE

- Construction et gestion de Sites Multi-Accueil (crèches), de Relais Assistant(e)s Maternel(le)s et de Haltes-Garderies



LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Instruction des actes d'urbanisme
- Aide à l'amélioration du logement et mise en valeur du patrimoine bâti

ACTION SOCIALE

- Aide de la Communauté aux Etudes Supérieures (ACCES)
- Aide à la mobilité dans la Communauté (Taxi à la carte)
- Soutien au retour à l'emploi
- Financement d'associations chargées par la Communauté de mesurer des actions de prévention contre les addictions
- Adhésion et conventionnement avec les associations chargées de l'information, l'orientation et l'insertion des jeunes de moins de 26 ans
- Aménagement, gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage

Les erreurs de tri liées au COVID-19, **UNE QUANTITÉ ALARMANTE**

Depuis le début de la crise, nous retrouvons des lingettes, des mouchoirs, des gants et des masques dans la nature soit parce qu'ils ne sont pas jetés dans des sacs, soit parce qu'ils sont dans des sacs mal ou pas fermés ...

MASQUES, MOUCHOIRS, GANTS JETÉS DANS LA NATURE

On estime qu'un masque jeté dans la nature mettra 400 ans à se décomposer !

Ce sont des déchets légers qui, un peu comme les sacs plastiques, s'envolent facilement et peuvent parcourir des centaines de kilomètres grâce au vent, finissant souvent leur course dans les fossés, ravins, cours d'eau, circuits d'assainissement...

Les masques chirurgicaux sont confectionnés à partir de polypropylène, matière thermoplastique très dense, **non biodégradable et non recyclable**.

VALODEA tire la sonnette d'alarme et attire l'attention des collectivités et des usagers sur les **dépôts de gants, mouchoirs, masques de protection et matériel médical usagés jetés dans les sacs, bacs et conteneurs de tri**.

Comme les gants sont en plastique ou en latex, et les masques et les mouchoirs sont en papier, certains se disent que ça doit aller dans le tri. On imagine que ça part d'une bonne intention, mais ces déchets n'ont pas leur place dans la collecte sélective !

Dans les bacs de tri on met uniquement les emballages ! Les masques, les gants et les mouchoirs, ça n'emballe rien !

COMMENT SE DÉBARRASSER DE SON MASQUE, DE SES GANTS ET DE SES MOUCHOIRS JETABLES ?

Tout masque, gant, mouchoir ou matériel médical usagé doit être mis dans un premier sac fermé avant d'être jeté dans le sac/bac d'ordures ménagères. Et ce, même si vous n'êtes pas malade (vous pouvez être asymptomatique).

enfermez-les dans un sac



**et jetez-les dans les
ordures ménagères**



Ces déchets ne doivent pas être déposés dans la poubelle jaune (tri sélectif) afin d'assurer au mieux la protection des salariés qui les manipulent dans les centres de tri.



En direct de

H A R G N I E S

QUELQUES INFORMATIONS

Nom des habitants : Les Harnicots et les Harnicotes

Population : 487 habitants

Superficie : 4 270 km²

Fête patronale : 3^{ème} dimanche de septembre

Mairie : 25 rue Gabriel Brichet - 08170 Hargnies
Tel : 03 24 41 6117
Fax : 03 24 41 85 55

Mail : secretariat@mairiedehargnies08.fr

Site internet : www.hargnies.fr

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi et vendredi : de 17h00 à 18h00

Le mercredi : de 9h00 à 10h30

Le jeudi : de 14h00 à 15h00

Bernard DEFORGE est né à Paris, le 18 / 04 /1947. Marié, il est père de cinq enfants. Retraité, Il a été pendant 40 ans professeur de faculté en littérature grecque ancienne à l'Université de Caen, directeur d'un centre de recherches et pendant les huit dernières années de sa carrière universitaire doyen de sa faculté. Aujourd'hui retraité, il se consacre, quand ses fonctions de maire et de conseiller communautaire lui en laissent le temps, au théâtre grec ancien, à la poésie et à l'écriture.

Parallèlement, il a été membre de plusieurs cabinets ministériels et associé d'un grand cabinet international d'audit et de conseil.

Il est Vice-Président de la société d'édition Les Belles Lettres, où il dirige deux collections et publie ses propres ouvrages.

Il a été réélu Maire de la commune en 2020, et avait succédé à André VINCENT, en 2017. Il est 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, en charge du tourisme et du développement transfrontalier.

Bernard DEFORGE

Maire d'Hargnies

“ C’est une chance pour moi de me consacrer à cette fonction, entouré d’un conseil municipal dynamique, de mettre mon expérience au service de notre village et de ses habitants ”

Monsieur le Maire, vous venez d'être élu pour un nouveau mandat. Pouvez-vous nous parler des travaux et aménagements les plus importants dont a bénéficié la commune au cours de ces dernières années ?

La commune s'est engagée voici quelques années dans de lourdes études, puis en 2019 dans la réalisation de gros travaux qui sont aujourd'hui en voie d'achèvement :

Travaux d'assainissement et station d'épuration, pour un montant de près de 2.650.000 € TTC pour lesquels elle a reçu une aide substantielle de l'Agence de l'Eau à hauteur de 923.000 € et de la CCARM à hauteur de 685.000 €

La réfection des trottoirs et de la voirie depuis la place de Launet jusqu'à la sortie du village vers la Belgique pour un montant de 709.606 € TTC, travaux pour lesquels nous avons bénéficié d'une l'aide de l'Etat de 80.000 €.

Travaux de réhabilitation de notre salle des fêtes (agrandissement, isolation, mise aux normes, etc...) pour un montant de 706.960 € TTC, pour lesquels nous avons reçu une aide de l'Etat à hauteur de 132.000 € et de la Région à hauteur de 50.000 €. A ces travaux s'ajoute l'aménagement du pourtour de la salle pour un montant de 64.000 € pour lequel nous avons déposé une demande d'aide auprès de la Préfecture et de la CCARM.

Par ailleurs, nous nous sommes lancés, à l'initiative de l'Association du Patrimoine d'Hargnies, dans l'aménagement d'un site touristique dans la forêt à la sortie du village en direction de Monthermé : le site du Pas Bayard et nous avons eu la satisfaction que la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse prenne en charge cet aménagement en inscrivant le chemin qui y mène dans son réseau de STIC (Sentier Touristique d'Intérêt Communautaire) et dans les parcours ELFE pour un montant de 91.536 € TTC, la CCARM devant bénéficier elle-même d'une subvention européenne de l'ordre de 50.000 €. Ainsi seront augmentés de plus de 6 km les circuits promenades autour du village.

Nous espérons pouvoir inaugurer prochainement ce site touristique et notre salle des fêtes. Ainsi notre village, déjà plein de charme, connaîtra une nouvelle jeunesse.

Notre commune a vraiment été bien soutenue, ce qui n'enlève rien aux efforts prospectifs et financiers que la municipalité a dû déployer pour y parvenir.

Quels sont les autres grands projets de la municipalité ?

Vous comprendrez qu'après ces années de grands travaux nous faisons une petite pause en matière de grands projets. Néanmoins la liste Hargnies Renouveau, que j'ai eu le plaisir de diriger, a pris divers engagements pour l'avenir que nos mettrons un point d'honneur à concrétiser.

Parmi ces engagements, la réalisation d'une maison des randonnées ou maison de la nature, projet sur lequel nous avons déjà abondamment réfléchi ces dernières années ; en matière de solidarité, la création d'un béguinage et celle

d'une mini-crèche ; et, pour améliorer la vie administrative, la création d'une mairie annexe, la mairie actuelle étant trop à l'étroit et manquant d'une salle de mariage adaptée. Nous devons également repenser la destination de notre écoquartier de l'Hullovoye, en suspens depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire, parlez-nous de la vie associative et commerciale de votre commune ?

La vie associative d'Hargnies est très riche puisque nous bénéficions des actions de multiples associations : l'Association Sport et Loisirs à Hargnies (ASLH), qui regroupe divers groupes de sport ou de rencontres, l'Association du Patrimoine, l'Association des Amis de la Fête du Cheval, l'Association La Journée du Cheval et l'Amicale des Chasseurs. En matière de commerce, nous avons deux charcutiers, un charcutier-boucher, une épicerie avec dépôt de pain et boucherie, un restaurant et bientôt l'ouverture d'un café.

La fête du Cheval qui a lieu, chaque année, début juillet, est devenue une manifestation incontournable dans le département. La commune doit être ravie de profiter d'une telle attractivité ?

Bien entendu, puisque nous drainons à chaque fête plusieurs milliers de personnes venant de toute la Pointe, mais aussi de plus loin, y compris de Belgique. Nous avons été très privés de n'avoir pu organiser cette fête en 2020 à cause de la pandémie, mais nous fondons de grands espoirs sur la fête de 2021, sur laquelle l'Association La Journée du Cheval travaille activement, avec des nouveautés à la clef.



Un mot pour conclure Monsieur DEFORGE...

Je suis un maire heureux, car à la fin de ma carrière professionnelle très variée, c'est une chance pour moi de me consacrer à cette fonction, entouré d'un conseil municipal dynamique, de mettre mon expérience au service de notre village et de ses habitants, particulièrement en cette période difficile. J'apprécie aussi l'ouverture que me donnent mes nouvelles responsabilités au sein de la Communauté de Communes.

Et dans l'exercice de mes tâches, j'ai toujours une pensée pour mes ancêtres, enracinés dans cette terre depuis plusieurs siècles.

Planning des **CONSULTATIONS AVANCÉES DE SPÉCIALISTES**

CENTRE HOSPITALIER DE FUMAY - RDV AU 03 24 36 26 05

En cas d'urgence, ne vous rendez pas directement à l'hôpital, faites au préalable le 15

CARDIOLOGIE	Dr MAROUN	Mercredi	Matin
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE	Dr KAYENGA	Lundi, tous les 15 jours	Après-midi
ECHOGRAPHIE	Médecin radiologue	Mercredi et vendredi	Matin
MAMMOGRAPHIE	Dr GANEVA Dr PROSIE Dr TOMBAYOUDJEU	Lundi, mardi et jeudi	Matin et après-midi
NÉPHROLOGIE		Mardi, semaines impaires	Matin
PNEUMOLOGIE	DR CHOUABE	Lundi, tous les 15 jours semaines paires	Après-midi
PNEUMOLOGIE	Dr BUSSY	Mardi, tous les 15 jours semaines impaires	Après-midi
RHUMATOLOGIE	Dr DUHAMEL	Jeudi	Matin et après-midi
SAGES-FEMMES		Jeudi	Matin et après-midi
SCANNER		Tous les jours	Matin et après-midi
UROLOGIE	Dr NICOLACOPOULOS	Le 2 ^{ème} mercredi du mois	Matin

PÔLE MÉDICAL DE GIVET - RDV AU +32(0)82 21 23 65

CHIRURGIE CARDIO-VASCULAIRE ET THORACIQUE	Pr EUCHER	Un mercredi par mois	Après-midi
CHIRURGIE GÉNÉRALE ET BARIATRIQUE	Dr MAGEMA	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi de chaque mois	Après-midi
CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTRICE	Dr GOOSSENS	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis du mois	Après-midi
NÉPHROLOGIE	Dr VAN ENDE	3 ^{ème} mardi du mois	La journée
UROLOGIE	Dr DI GREGORIO	Un vendredi par mois	Après-midi

La prise en charge est réalisée par des médecins du CHU UCL Namur (Belgique) agréés par le Conseil de l'Ordre des médecins français dans le cadre de la « Zone Organisée d'Accès Aux Soins Transfrontaliers » (ZOAST). Tout patient français qui consulte un médecin belge, dans ce cadre, bénéficie des mêmes facilités administratives.

CABINET DE RADIOLOGIE DE GIVET

CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE	Dr DELLA SIEGA	RDV au +0032.83.61.20.22	La journée
--	----------------	--------------------------	------------

Mise à jour octobre 2020

Santé NUMÉROS UTILES

Pour toute urgence : composez le 15

HÔPITAUX

CENTRE HOSPITALIER DE FUMAY

Place du Baty, 08170 FUMAY Tél : 03 24 36 26 00

Sécretariat radiologie/échographie Tél : 03 24 36 26 00

RADIOGRAPHIE - PANORAMIQUE DENTAIRE - ECHOGRAPHIE - MAMMOGRAPHIE - SCANNER

CHU DINANT MONT-GODINNE

Dinant : Rue Saint Jacques, 501 - 5500 DINANT (Belgique) Tél : 00 32 82 21 24 11

Mont-Godinne : Avenue G.Thérasse, 1 - 5530 YVOIR Tél : 0032 81 42 21 11

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

45 avenue de Manchester - 08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Tél Standard : 03 24 58 70 70

RADIOLOGIE

CABINET DE RADIOLOGIE

Esplanade Sourdille, 08600 GIVET

Tél : 03 24 41 47 98

secretariat@radiologie-givet.fr

RADIOGRAPHIE - MAMMOGRAPHIE -
ECHOGRAPHIE - INFILTRATION

LABORATOIRE

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES BIO ARD'AISNE

Esplanade Aimé et Jules Rivir, 08600 GIVET

Tél : 03 24 42 03 12

PHARMACIES

CANTON DE GIVET

Pharmacie RENARD - 37 Avenue Roger Posty, 08320 VIREUX-MOLHAIN Tél : 03.24.41.61.40

Pharmacie Saint Georges - 12 Place de l'église, 08320 VIREUX-WALLERAND Tél 03.24.41.60.31

Pharmacie de la Marine - 17 Place Méhul, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.05.69

Pharmacie DECLEF Luc & MONETA Thierry - 13 Place de la République, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.04.27

Pharmacie de l'Europe - 9 route de Beauraing, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.10.51

CANTON DE REVIN

Pharmacie La Jolie Rose - 1 Rue du rivage, 08170 HAYBES Tél : 03.24.41.11.56

Pharmacie ROUSSELLE - 87 Rue du Général de Gaulle, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.10.02

Pharmacie BARRAS-COMANDINI - 11 Place Aristide Briand, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.10.41

Pharmacie du Centre - 98 Rue Victor Hugo, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.10.77

Pharmacie de la Bouverie - 16 Avenue Jean Baptiste Clément, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.11.14

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le n°audiotel Résogarde au 3237 accessible 24h/24h - 0,34€ TTC/par min

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CANTON DE GIVET

Dr DUBOIS - Cabinet Médical, 10 rue de la Gare, 08320 VIREUX-MOLHAIN Tél : 03.24.41.53.73

Dr VERHELST - Dr EL-MELALI - Dr MATYJASIK - Dr LAGNIER : Pôle Médical de la Pointe, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.01.56

Dr DELIENCOURT Philippe 28 rue Oger, 08600 GIVET Tél : 03.24.33.51.00

Dr OWINO Byron - Cabinet Médical, 1 Place des Tries, 08320 VIREUX-WALLERAND Tél : 07 70 01 00 79

CANTON DE REVIN

Dr GOFFE DUPRIEZ Véronique 43 rue du Rivage, 08170 HAYBES Tél : 03.24.42.06.77

Dr DEBAISIEUX Hervé 14 avenue de l'Europe, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.00.48

Dr HENNEQUIN Pascal 3 avenue Jean-Baptiste Clément, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.10.53

Dr SACREZ Marc 35 quai Port au Blé, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.13.14

Dr VAN DEN BERGH Michel 6, rue du Colonel Vaulet, 08500 REVIN Tél : 03 24 40 21 72

Dr DANZI Emilio 4bis, avenue du Général de Gaulle, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.12.07

Dr GENA Guy 6, rue du Colonel Vaulet, 08500 REVIN Tél : 03 24 42 71 16

SAGES-FEMMES

Mme Caroline BATTLE, 4b rue du Général de Gaulle 08500 REVIN Tél : 06 78 46 13 69

Mme Élise MICHEL, 12 rue Oger, 08600 GIVET Tél : 09 73 03 07 30

Mme Carole SULIS,

Maison des Solidarités de REVIN, 330 Allée du 8 mai 45 Tél : 03 24 40 12 13

Maison des Solidarités de GIVET, rue Thiers Tél : 03 24 42 73 73

PÔLE MÉDICAL DE LA POINTE,

12 Esplanade Jacques Sourdille, 08600 GIVET

Tél : 03 24 42 01 56 Médecins Généralistes,
Kinesithérapeutes, Orthophoniste, Cabinets dentaires,
Psychologue, Infirmières

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Tél : 36 46 (0,06€/min + prix d'un appel local)

Aide de la Communauté de Communes aux Études Supérieures

A.C.C.É.S

La Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse
vous informe du maintien
de ses aides financières en
faveur des étudiants, titulaires
du baccalauréat, inscrits en
formation supérieure durant
l'année universitaire 2020/2021.

Les dossiers de demande
d'A.C.C.É.S peuvent être retirés
dans les mairies et C.C.A.S des
communes de la Communauté.

La date limite de retour du dossier
dans les mairies ou les C.C.A.S est
fixée au **31 décembre 2020**,
délai de rigueur.

Pour tous renseignements,
veuillez contacter votre mairie ou
la Communauté de Communes,
au **03.24.40.59.23**

